



FÉDÉRATION FRANCAISE DE TIR À L'ARC

COMITÉ RÉGIONAL

RÉGION-SUD PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

Tournois Régionaux Jeunes Région-Sud PACA



Informations et Règlement saison 2023

Présentation

Les T.R.J. sont des compétitions officielles, se déroulant sous la forme d'un Tir à l'Arc Extérieur avec des duels individuels.

Elles sont ouvertes aux licenciés jeunes de la Région-Sud Paca ainsi qu'aux jeunes ayant intégré le Pôle Espoirs de Boulouris.

Dans les catégories suivantes :

-  Filles et garçons, en arc classique, dans les catégories U11, U13, U15, U18 et U21
-  Jeunes arc poulie scratch.

Les T.R.J. ont pour objectif la préparation de nos meilleurs jeunes aux échéances nationales (T.N.J.), en conséquence, une réglementation spécifique est mise en place dans l'organisation de ces compétitions.

Les finales Or se feront sur un terrain de finale spécifique, un match à la fois, en tir alterné.

Le contexte se rapprochera le plus possible des conditions rencontrées sur un terrain de finale d'un T.N.J.

Inscription

Il existe deux procédures d'inscription :

- **1 Auprès de la commission sportive**

Afin de favoriser la participation à l'ensemble des 3 manches, un système d'inscription auprès du Comité Régional est mis en place. (Voir sur le site du Comité : www.tirarcpaca.fr)

Le tarif de l'inscription, fixé à 45€ par archer pour l'ensemble des 3 manches, est à faire parvenir au Comité Régional **avant le 8 avril 2023**.

- **2 Sur une étape auprès du club organisateur**

Il est possible d'inscrire directement un archer auprès du club organisateur **10 jours avant la date du concours** au tarif de 15€.

Pour être classé au Tournoi Régional Jeune, il faut s'être engagé et avoir participé aux 3 manches.

Les distances de tir

Classique :

- | | |
|--------------------|-------------------------|
| ▪ U11 (Poussins) | filles et garçons à 20m |
| ▪ U 13 (Benjamins) | filles et garçons à 30m |
| ▪ U 15 (Minimes) | filles et garçons à 40m |
| ▪ U 18 (Cadets) | filles et garçons à 60m |
| ▪ U 21 (Junior) | filles et garçons à 70m |

Compound :

- | | |
|-----------|-------------------------|
| ▪ Scratch | filles et garçons à 50m |
|-----------|-------------------------|

Cette compétition étant officielle, la présence d'arbitres fédéraux est obligatoire. Elle peut représenter une opportunité pour former de jeunes arbitres.

S'il n'y a pas plus de huit archers par catégorie, lors des finales les matchs seront mixtes et regroupés par distance.

Calendrier

- 16 Avril 2023 : [Marseille \(Massilia Arc Club\)](#)
- 08 Mai 2023 : [Cannes Mandelieu](#)
- 11 juin 2023 : [Antibes](#)

Finales individuelles

Pour toutes les catégories, l'organisation des duels individuels dépendra du nombre d'archers dans la catégorie.

La catégorie poussin n'aura pas accès aux Arènes.

S'il y a 28 archers et plus dans la catégorie :

- ✚ On retient 28 archers.
- ✚ Les 4 premiers archers des qualifications sont directement qualifiés pour le 8^{ème} de finale.
- ✚ Les 24 archers classés de la 5^{ème} à la 28^{ème} place des qualifications tirent un 1/12^{ème} de finale.
- ✚ Les vainqueurs des 1/12^{ème} de finale sont qualifiés en 1/8^{ème} de finale.
- ✚ Les archers éliminés en 1/12^{ème} de finale ont terminé leur compétition et sont classés 17^{ème} de la compétition.

À partir des 8^{èmes} de finale, les archers éliminés tirent des tours de repêchage pour gagner leurs places au classement du T.R.J., selon le principe de montante/descendante détaillé ci-après :

- Les 8 archers éliminés en 1/8^{ème} de finale se rencontrent dans un tableau de repêchage pour la 9^{ème} place de la compétition.
- Les 4 archers éliminés en 1/4 de finale se rencontrent dans un tableau de repêchage pour la 5^{ème} place de la compétition.
- Les 2 archers éliminés en 1/2 finale se rencontrent sur un match pour la 3^{ème} place de la compétition.

Ainsi, chaque archer qualifié en 1/8^{ème} de finale fera 5 matchs lors du T.R.J.

Pour gagner la compétition, un archer devra gagner tous ses matchs.

S'il y a de 14 à 27 archers dans la catégorie :

- ✚ On retient 14 archers.
- ✚ Les 2 premiers archers des qualifications sont directement qualifiés pour les 1/4 de finale.
- ✚ Les 12 archers classés de la 3^{ème} à la 14^{ème} place des qualifications tirent un 1/6^{ème} de finale.
- ✚ Les archers éliminés en 1/6^{ème} de finale ont terminé leur compétition.

À partir des 1/4 de finale, les archers éliminés tirent des tours de repêchage pour gagner leurs places au classement du TRJ, toujours selon le principe de montante/descendante détaillé ci-après :

- Les 4 archers éliminés en ¼ de finale se rencontrent dans un tableau de repêchage pour la 5^{ème} place de la compétition.
- Les 2 archers éliminés en ½ finale se rencontrent sur un match pour la 3^{ème} place de la compétition.
- Ainsi, chaque archer qualifié en 1/4 de finale fera 4 matchs lors du T.R.J.

S'il y a de 8 à 13 archers dans la catégorie :

- ✚ On retient 8 archers et on organise des ¼ de finales à élimination directe.
- ✚ Les 4 archers éliminés en ¼ de finale se rencontrent dans un tableau de repêchage pour la 5^{ème} place de la compétition.

S'il y a 4 ou 7 archers dans la catégorie :

- ✚ On retient 4 archers et on organise des ½ finales à élimination directe. Les vainqueurs se rencontrent pour la 1^{ère} place, les perdants pour la 3^{ème} place.

S'il y a moins de 4 archers :

Pas de matchs organisés. Le classement final de la compétition correspond au classement des qualifications.

Des modalités particulières par catégorie pourront être apportées en fonction du nombre de participants dans chaque catégorie.

Classement

Des points sont attribués à chaque archer suivant son classement à l'issue des duels selon le barème suivant :

Dans chaque catégorie.

Le premier reçoit un point

Le deuxième reçoit deux points

Le troisième reçoit trois points

Etc.

- En cas d'incident qui empêcherait la bonne tenue des duels ou l'arrêt prématuré de ceux-ci, les points seront attribués en respectant le classement des tirs de qualification.
- En cas d'incident qui empêcherait la bonne tenue des tirs de qualification ou l'arrêt prématuré de ceux-ci, les points seront attribués en respectant le classement au moment de l'arrêt des tirs à la condition que la première série soit tirée dans son intégralité.
- En cas d'incident qui empêcherait la bonne tenue des tirs de qualification ou l'arrêt prématuré de ceux-ci pendant la première série, la manche sera annulée et aucun point ne sera distribué sur celle-ci

Les récompenses seront remises à l'issue du 3^{ème} T.R.J. par le Comité Régional aux trois archers de chaque catégorie qui totaliseront le moins de points au cumul des trois manches.

Le comité régional prendra en charge le coût de l'inscription au Championnat Régional (distances internationales) à tous les archers qui participeront à toutes les manches (3).

